

CHASSEUR D'IMAGES

Règlements du concours photos

crédit photo : Paul Sicotte (gagnant 2025)

Vous êtes passionné par la faune et pour la photographie? Le concours de photos Chasseur d'images 2026 de la Ville de La Tuque, en collaboration avec la FédéCP Mauricie et le Festival de chasse de La Tuque, vise à promouvoir la photographie en plein air, ainsi qu'à représenter les richesses de la faune mauricienne. Partez à la chasse aux images en soumettant vos plus belles photographies de la faune et ou paysage de la Mauricie et courez la chance de remporter un prix!

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Le concours s'adresse à tout résident québécois adulte. Le jury et leur famille immédiate ne peuvent y participer.
- Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur de la ou des photographies présentées.
- Si applicable, chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage la Ville de La Tuque, la FédéCP et le Festival de chasse de La Tuque de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises au concours.
- Les photographies doivent avoir été prises en Mauricie entre le 15 mai au 17 octobre 2026.
- Vous devez envoyer vos photos en couleur ou en noir et blanc par courriel ou via un lien (WeTransfer ou Google Drive) à loisiretculture@ville.latuque.qc.ca en un seul envoi avec les informations requises. Les images doivent être enregistrées en format JPG ou JPEG, avoir une haute résolution (300 dpi) et leur taille ne doit pas dépasser 7 Mo chacune.
- En envoyant vos images, vous donner l'autorisation à la Ville de La Tuque, la FédéCP et au Festival de chasse La Tuque de les utiliser dans leurs diverses publications, magazines, infolettres et sites Web à des fins promotionnelles.
- Chaque participant au concours peut soumettre un maximum de 10 photos par catégorie.
- Les photos inscrites ne doivent jamais avoir été publiées dans un média écrit ou soumises à un concours autre que celui de Ville de La Tuque, de la FédéCP et du Festival de chasse de La Tuque.
- À l'exception de la catégorie « Caméra de chasse - orignal », la date et l'heure ne doivent pas apparaître sur la photo.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS (SUITE)

- En s'inscrivant au concours, le participant concède à Ville de La Tuque, à la FédéCP et au Festival de chasse de La Tuque une licence gratuite, non exclusive leur permettant de reproduire, de publier, d'exposer et de sous-licencier chacune des photographies soumises au concours. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur.
- La Ville de La Tuque, la FédéCP et le Festival de chasse de La Tuque ne peuvent être tenus responsables de la perte des photos inscrites au concours.
- Date limite d'inscription au concours : pour être admissibles, les photos doivent être reçues au plus tard le 17 octobre 2026, à 23 h 59.
- Les gagnants seront désignés le 28 octobre 2026 lors de la Soirée de dégustation sous le chapiteau Desjardins, à compter de 18h. Ils seront avisés par téléphone ou par courriel. Les gagnants auront jusqu'au 14 novembre 2026 à 23 h 59 pour réclamer leurs prix.

CHAQUE ENVOI DE PHOTOS DOIT NOUS PARVENIR AVEC LES INFORMATIONS REQUISES SUIVANTES :

Les photos reçues sans les informations requises seront rejetées.

- Nom du photographe
- Coordonnées du photographe (adresse postale et téléphone)
- Adresse courriel
- Date et lieu où la photo a été prise
- Une mention écrite attestant que vous avez lu et acceptez les règlements du concours (Ex. : « Je confirme avoir lu et accepté les règlements du concours. »)

LES CRITÈRES DU JURY ET LE CHOIX DES PHOTOS

- Le jury du concours Chasseur d'image est composé de trois membres : un photographe, un représentant de Ville de La Tuque et un représentant de la FédéCP.
- Toutes les photos soumises sont jugées selon les critères suivants : le respect du thème, la qualité technique et esthétique des clichés, la composition de l'image et l'originalité du sujet ou de l'espèce. Toutes les photos doivent avoir été prises en milieu naturel.
- Le processus de sélection des photos se déroule à l'aveugle.

À NOTER

- Un jury composé de 3 personnes sera chargé d'attribuer les prix. Leur décision sera sans appel.
- Les photos lauréates seront publiées dans l'Infolettre de la FédéCP.
- Nous invitons les participants à contacter l'organisation du Festival de chasse de La Tuque pour toute question.

LES CATÉGORIES

- Faune - Faune sauvage en milieu naturel (mammifères, oiseaux).
- Paysage - Mauricie
- Caméra de chasse - Orignal

LES PRIX

- Photo gagnante pour chaque catégorie
- Parution de la photo accompagnée d'un court texte dans l'Infolettre

PLUS DE 2 000 $ EN PRIX

CATÉGORIE	FAUNE SAUVAGE	PAYSAGE	CAMÉRA DE CHASSE - ORIGNAL
1ÈRE POSITION	300 $	300 $	Caméra Access + panneau solaire HD
2E POSITION	200 $	200 $	Caméra Access L + panneau solaire
3E POSITION	100 $ en objets promo de la Ville de La Tuque	100 $ en objets promo de la Ville de La Tuque	Caméra Boly SG520-Plus + panneau solaire

Vous pouvez vous inscrire dans les 3 catégories avec des photos différentes.

VILLE DE LA TUQUE

FESTIVAL DE CHASSE La Tuque

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs Mauricie